



Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-845

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route.

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise MASTELLOTTO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues, boulevard Fabian Ware à l'occasion de réalisation de purges devant la médiathèque,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 20 novembre 2025 au 21 novembre 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en alternée par feux du 20 novembre 2025 au 21 novembre 2025 de 8h à 17h :

- Boulevard Fabian Ware, au droit des travaux.

Article 2 – <u>La pré-signalisation et la signalisation matérialisant</u> les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise MASTELLOTTO.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-sept novembre deux mil vingt-cing.

Pour le Maire et par délégation David GUEZENNEC

Responsable du Centre Technique Municipa

Pôle Patrimoine - Centre technique municipal - 112, rue Saint-Loup - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 51 26 60